

# L'histoire municipale de la ville de Saint-Quentin au cours de la guerre de 1939-1945

---

En préambule à mon exposé, j'ai voulu me reporter à l'histoire municipale au cours de la guerre de 1870 et au cours de la guerre de 1914.

*Pour la guerre de 1870*, j'ai consulté les procès-verbaux des séances de la Commission Municipale créée par arrêté préfectoral à la suite d'un décret du Gouvernement qui dissout les Conseils Municipaux. Le procès-verbal de la première réunion, du 21 Septembre 1870, débute ainsi : "M. HUET-JACQUEMIN réside entre les mains de la Commission Municipale ses fonctions de maire. La Commission nomme pour son président M. MALEZIEUX....".

La Commission Municipale siège jusqu'au 22 Avril 1871 ; elle est dissoute en vertu de la loi du 14 avril 1871. Ce même jour, 22 Avril, M. le Sous-Préfet installe la nouvelle administration, les fonctions de maire et d'adjoints étant remplies par les trois premiers Conseillers inscrits au tableau.

Des élections municipales ont ensuite eu lieu le 30 Avril 1871.

(Si j'ai désiré faire ce rappel de l'histoire municipale de la guerre de 1870, c'est en raison d'une certaine similitude avec la situation de la guerre de 1939, comme vous pourrez le constater).

*Pour la guerre de 1914*, le remarquable ouvrage d'Elie FLEURY, grand-père de Bernard FLEURY, "Les soixante quatre séances du Conseil Municipal de Saint-Quentin pendant l'occupation allemande - 24 Août 1914 - 3 Février 1917", présente les procès-verbaux de ces séances.

En raison du départ du Maire et du Premier adjoint, c'est Monsieur Arthur GIBERT, deuxième adjoint, qui a rempli les fonctions de Maire, assisté des conseillers municipaux non partis ou non mobilisés, auxquels se sont adjointes des personnalités Saint-Quentinoises apportant dévouement et compétence, parmi lesquelles Albert LABOURET, grand-père de Gérard et Claude LABOURET.

---

Ma pensée considérait bien l'intérêt de relater l'histoire municipale au cours de la guerre de 1939-1945. J'aurais voulu ne pas être

seul pour établir cette relation. J'avais pensé la réaliser avec Alfred DOUBLET, qui fut adjoint au Ravitaillement et avec Pierre BRY, Secrétaire Général, qui ont été des acteurs efficaces dans l'action municipale, mais leur mort est intervenue prématurément.

42 années ont passé depuis la constitution du Conseil Municipal de 1941.

Des vingt conseillers de 1941, quatre seulement survivent.

---

Pourquoi la Société Académique s'est-elle adressée à moi pour exposer l'histoire municipale au cours de la dernière guerre ? C'est parce que les circonstances que je vais décrire m'ont imposé des responsabilités municipales auxquelles j'ai accédé dans les circonstances suivantes :

— J'ai été mobilisé au premier jour de la mobilisation et affecté, comme Sergent-Chef, au 124<sup>e</sup> régiment d'infanterie formé dans la région de Rocroi pour assurer la défense sur la frontière belge.

Passé en seconde réserve à la naissance d'un troisième enfant, je suis démobilisé et affecté spécial au Service des Fabrications pour l'Industrie (S.F.I.). Mon rôle comportait, à Saint-Quentin, les relations avec les autorités militaires pour participer à l'approvisionnement des régiments en formation en matériel et outillage.

J'ai rempli ce rôle en poursuivant celui de chef d'entreprise des Etablissement SERET-FRERES.

Le 10 Mai 1940 a mis brutalement fin à mon action à Saint-Quentin. Je n'avais pas reçu de directives. Aussi pris-je l'initiative de m'occuper de l'évacuation de ma famille et des familles de mon personnel. Ma pensée était de rester à Saint-Quentin jusqu'au moment d'un risque d'occupation de l'ennemi. Ce risque s'est très vite présenté, le 16 Mai, en raison de la percée allemande. Mobilisable, il n'était pas question que je reste à Saint-Quentin. Aussi me suis-je dirigé vers Laval car le département de la Mayenne avait été déterminé pour l'accueil des administrations du département de l'Aisne. Evidemment rien n'était organisé ; aussi m'a-t-il été demandé de donner mon adresse d'évacuation et de rester en contact.

Je rejoignais donc ma famille en Indre-et-Loire, près de Loches, où m'accompagnaient des employés SERET FRERES, affectés spéciaux comme moi.

Je me présentais à la Gendarmerie de Loches, ce qui déclencha immédiatement une affectation au Service des Fabrications pour l'Industrie à Tours. Je faisais affecter mes employés dans une usine de Saint-Pierre-des-Corps.

Cela ne dura pas longtemps car l'avance allemande se poursuivait et j'assistais au dynamitage du pont de pierre sur la Loire.

---

Notre regretté collègue André SOULAIRAC a fait une communication en 1963, titrée « L'histoire de Saint-Quentin pendant la deuxième guerre mondiale - 2 Septembre 1939 au 2 Septembre 1944 », mais son sujet, excellement traité, est général, alors que je me propose de décrire l'histoire municipale pendant ces années.

Je recevais mission de me rendre à Niort avec les archives de mon Service. J'étais toujours accompagné de mes employés.

A Niort, c'était la désorganisation et on me priaît d'attendre. Attendre quoi ? Aussi, à l'approche des Allemands, je me rendais au Quartier Général pour recevoir des instructions, celles, pensais-je, d'aller vers le Sud. Mais la réponse a été que le Service des Fabrications pour l'Industrie était dissous et que mon affectation spéciale cessait, comme celle de mes employés.

Que faire ? La décision fut vite prise lorsque le Dimanche 23 Juin au matin l'ennemi occupait la ville. Puisque je me trouvais maintenant derrière les Allemands, autant se rapprocher de Saint-Quentin. Je passais une journée avec ma famille près de Loches et repartis, toujours avec mon personnel, dans deux voitures, en direction de Paris.

A l'approche de la capitale des barrages en interdisaient l'accès ; aussi décidais-je de contourner Paris ; à la tombée de la nuit, nous étions aux environs de Senlis.

Dès le lever du jour nous reprenions la route, passant l'Oise à Compiègne sur un pont de bateaux (la frontière de la zone interdite n'était pas encore établie). Aux approches de Saint-Quentin, nous étions angoissés car le bruit avait couru d'importantes destructions. A huit heures, nous étions arrivés et constatons que maisons d'habitation et magasins étaient intacts, mais que le pillage régnait.

Avec mon équipe et le personnel resté ou déjà revenu à Saint-Quentin, nous avons déterminé une organisation pour sauvegarder immeubles et biens, non seulement les nôtres, mais aussi ceux de familles amies et voisins et aussi ceux de commerçants, pour arrêter le pillage.

Notre pensée était de participer au rétablissement de l'ordre et de contribuer à l'adaptation de la vie aux circonstances de guerre et d'occupation.

Pour illustrer la situation de notre ville à la date du 15 Mai 1940, je donne lecture d'un rapport parvenu à la Préfecture et que le Sous-Préfet m'a transmis : "Composition du Conseil Municipal au 15 Mai 1940" :

1 - *Mobilisés* : Docteur FEUILLETTE, Maire - Docteur PETITOMME, Adjoint - GILLET F - NORMAND - MOTET.

2 - *Non mobilisés* : DEAL, faisant fonction de Maire - DELHAYE, adjoint - ROBERT, adjoint - BARTHES, adjoint.

Conseillers : AMANDIO - COLLERY - EDOUARD - FOURNIER - GILLET L - GALIEGUE - GUIDEZ - HERBIN - LEFEVRE - LAMY - LAUBŒUF - LEULIER - MARANDAT - MAILLIET - MAGNIER - MIAUD.

"Aux personnes qui interrogeaient l'Administration municipale les 14 et 15 Mai, il était répondu qu'il n'y avait rien à craindre et qu'ordre était de rester.

"Dans la nuit du 16 (Mercredi) au 17 (Jeudi), l'Administration

municipale et les chefs de service quittèrent la ville, sans donner aucun ordre, ni à la population ni aux fonctionnaires.

“L’endroit de repli ne fut pas communiqué puisque rien ne fut dit.

“Le chef de la défense passive est parti dans la journée (matinée) du 16.

“Les chefs de service - Secrétaire Général - Voirie - Architecte et Défense passive - Police - Etat-Civil, tous sont partis sans donner aucune instruction.

“De ce fait, les habitants qui se présentèrent à l’Hôtel-de-Ville dès 6 heures, le 17, ne trouvèrent que des bureaux ouverts, sans personne.

“Ceux qui n’étaient pas partis s’évacuèrent d’eux-mêmes.

“Les habitants restés étaient 2.500 le 18 Mai, jour de l’entrée des Allemands.

“Il n’y avait plus ni ravitaillement, pain, etc..., ni eau, gaz, électricté. Ni enlèvement des ordures ménagères, les bennes étant parties.

“Beaucoup d’habitants partis à pied, dépassés sur la route par les armées allemandes, revinrent chez eux. Aussi la population s’éléva à 3.800 le 25 Mai - à 4.100 au 1<sup>er</sup> Juin et à 8.223 au 30 Juin.”

Trois conseillers municipaux étaient restés : MM. HERBIN, MARANDAT et LEULIER ; ils formèrent le noyau d’une délégation qui demanda, le 20 Mai, aux Allemands l’autorisation d’organiser la ville :

“Cette délégation s’adjoignit MM. HENROTTE - de MENDITTE - DUBAR - CUEILLE - BLEUSE - HACHET.

“M. HENROTTE prit les fonctions de Maire, M. De MENDITTE, adjoint, ainsi que les trois conseillers municipaux élus”.

On ne m’a pas fait connaître l’auteur de ce rapport.

Personnellement, m’étant rendu à l’Hôtel de Ville dans la matinée du Jeudi 17 Mai, j’ai constaté le désarroi du personnel municipal et des habitants venus aux nouvelles.

De mon côté, j’avais un informateur, le Commandant ROCHER, de la Justice Militaire, que j’interrogeais ce 17 Mai, et qui me répondit : “Il est temps de partir. Les Allemands se dirigent sur St-Quentin et aucune troupe française ne se trouve devant eux.”

Le procès-verbal d’une réunion du Mardi 21 Mai 1940 s’exprime ainsi : “Mr. le Kommandant a autorisé la formation de ce Conseil en nommant M. HERBIN en qualité de Maire et en le chargeant d’administrer les affaires municipales pour le bien de la population.

A la suite de cette démarche, MM. HERBIN, LEULIER et MARANDAT ont demandé la collaboration de MM. DRIANCOURT, CUEILLE, DUBART, MAILLOT, HACHET pour les aider dans cette mission, lesquels ont accepté”.

Le Conseil prend la dénomination de Commission Municipale.

Au cours d'une réunion de la Commission Municipale du *18 Juin 1940*, sous la présidence de M. HERBIN, l'un des membres adjoints, M. HENROTTE, avocat, expose qu'il a été mis dans l'obligation par les autorités allemandes d'accepter de remplir les fonctions de Maire en remplacement de M. HERBIN, jugé trop âgé, M. de MENDITTE, Juge d'Instruction, devant accepter les fonctions de Premier Adjoint. Les personnes ayant formé le premier Conseil et celles appelées à l'aider continuent leur collaboration.

*A la réunion du 30 Juin*, M. de MENDITTE fait un rapport du voyage qu'il a effectué à Laon avec trois de ses collègues afin de prendre contact avec le Préfet de l'Aisne. Celui-ci remet à la Délégation une lettre dont le texte est le suivant :

“Le Préfet de l'Aisne a l'honneur de faire connaître à Messieurs les Conseillers Municipaux HERBIN, LEULIER et MARANDAT, demeurés à St-Quentin, qu'il a confié provisoirement les intérêts de la population de St-Quentin réfugiée dans la Mayenne à M. NORMAND, seul Conseiller Municipal qui s'est présenté à Laval. Mais aucune délégation n'a été et ne pouvait d'ailleurs être donnée à quelqu'élu que ce soit, pour l'administration municipale dans le département de l'Aisne.”

Laon - 29 Juin 1940 - Signé : le Préfet : BUSSIERE”.

Le procès-verbal de cette réunion de la Commission Municipale du 30 Juin 1940 comporte le texte ci-après :

“Au cours de la réception de la Délégation par M. le Préfet, M. DRIANCOURT lui a remis l'adresse suivante :

“A Monsieur le Maréchal PETAIN,

“En ma qualité d'ancien Membre et seul survivant de la Commission Municipale qui a administré sans défaillance la Ville de Saint-Quentin pendant la précédente occupation allemande (1914-1917) et me faisant l'interprète des habitants abandonnés par la Municipalité encore en exercice la veille de la nouvelle irruption des troupes ennemis dans notre Cité, j'ai l'honneur de vous exposer les faits ci-dessous, sur lesquels je me permets d'attirer votre haute attention.

“Dès le matin du 16 Mai, de mauvaises nouvelles sur la situation militaire commençant à inquiéter la population, celle-ci assiège les bureaux de la Mairie pour savoir si elle devait envisager l'évacuation forcée de la Ville comme en 1917, mais ne fut renseignée que vers 16 heures par l'affiche suivante, collée sur les piliers de l'Hôtel-de-Ville, à droite et à gauche de l'entrée principale.

Communiqué de la Municipalité

“Les circonstances actuelles ne justifient, en aucune manière, l'évacuation de la Ville.

“Aucun ordre d'évacuation n'a été donné.

16 Mai 1940.

“Or, dès le lendemain, j’assiste sur la Grand’Place à un véritable affolement de la population qui trouve fermées les portes des divers locaux de la Mairie et apprend que la Municipalité et la plupart des Conseillers sont partis dans la nuit, ainsi que le Secrétaire Général et les employés municipaux”. Puis, successivement, arrivent d’autres nouvelles apprenant que les pompiers ont emmené le matériel d’incendie, le Service de la Voirie, les bennes pour l’enlèvement des ordures ; le gaz, l’eau, l’électricité sont supprimés, les agents de police et leurs chefs ont également quitté la ville.

“Bref, les habitants sont lâchement abandonnés à leur sort par les édiles qu’ils avaient chargés de leur défense, et en outre privés des principales ressources assurant leur existence et leur sécurité.

“Les scènes auxquelles j’assiste alors dépassent toute description. Les hommes et les femmes courent de tous côtés, se heurtent, se bousculent, la plupart pour rentrer chez eux, faire un paquet de leurs objets les plus précieux, puis aller à la recherche d’un moyen quelconque de locomotion leur permettant de quitter la Ville au plus tôt.

“Je vois ainsi passer toute la journée, en automobile, à bicyclette, ou à pied et poussant des voitures d’enfant, des brouettes ou portant simplement leurs colis à la main, une population fuyant sa ville comme une pestiférée.

“Ces derniers, surtout, marchant plus lentement, se trouvèrent mêlés à divers groupes de soldats ralliant leurs unités et furent mitraillés par les avions allemands, qui en tuèrent et en blessèrent un grand nombre.

“Dès l’arrivée des troupes ennemis, le lendemain matin, vers 8 heures, il ne restait plus que 1/10<sup>e</sup> de la population, soit 4.500 habitants.

“Les faits révoltants ci-dessus, dûs uniquement à l’abandon de leur poste par les Conseillers chargés de l’Administration de Saint-Quentin, et par les divers services municipaux, viennent ternir le blason de notre chère Cité, et mettre une tâche indélébile sur la Croix de la Légion d’Honneur, qui lui avait été décernée pour sa noble attitude au cours de la guerre précédente.

“Nous en avons assez de toutes les défaillances que nous constatons depuis deux mois et demandons qu’un châtiment exemplaire soit appliqué à ceux que nous dénonçons, de même que nous comptons qu’une épuration semblable sera faite dans l’ensemble de notre malheureux pays.

“C’est pourquoi, agissant sans haine ni animosité personnelle, je sollicite instamment de votre haute autorité et au nom des 4.500 habitants abandonnés, la constitution immédiate d’une Commission d’enquête sur les événements relatés ci-dessus et dont la gravité justifie malheureusement notre demande, car il est grandement temps que notre pauvre France se resaisisse et frappe tous les coupables de félonie, si elle ne veut pas tomber au dernier rang des nations”.

Signé G. DRIANCOURT

Le procès-verbal de la *réunion du 31 Juillet* s'exprime ainsi :

“*Le 31 Juillet*, à 11 heures la Kommandantur a fait convoquer la Commission. M. le Sous-Préfet PLANACASSAGNE est rentré à St-Quentin. M. HENROTTE le présente à M. le Kommandant. Celui-ci indique que M. le Sous-Préfet est revenu à St-Quentin sur la demande et avec l'aide des autorités allemandes. Il doit être réinstallé dans ses fonctions et s'occupera, avec la collaboration des organismes existants, de l'administration de l'arrondissement de St-Quentin. M. HENROTTE, qui a rempli jusqu'à présent les fonctions de Sous-Préfet lui fait remise des pouvoirs et M. le Sous-Préfet est déclaré réinstallé”.

*SEANCE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU 4 AOUT* : “La Commission apprend que le Sous-Préfet est en conférence avec une délégation composée de membres de l'ancien Conseil Municipal et que le but de cette conférence était la remise en fonction, sur l'ordre du Préfet, de ses anciens Conseillers Municipaux et la dissolution de la Commission actuelle”.

Au terme d'une délibération, la Commission “décide de porter à M. le Sous-Préfet l'adresse suivante” : “Communication à M. le Sous-Préfet de St-Quentin : La Commission Municipale au complet, réunie le 4 Août 1940, tenant compte de la décision de M. le Préfet en date du 1<sup>er</sup> Août refusant la démission offerte par le Maire en accord avec ses collaborateurs, décide de rester en fonctions jusqu'à un arrêté précis de M. le Préfet. Des questions importantes étant à examiner d'urgence, la Commission demande qu'une décision rapide soit prise lui confirmant ses pouvoirs pour permettre la discussion de ces questions. La Commission renouvelant sa confiance au Maire et aux Conseillers Municipaux restés à leur poste, se solidarise avec eux dans toutes les circonstances qui pourraient se présenter. Les Conseillers Municipaux, membres de la Commission, ont déclaré, dans le cas où celle-ci serait dissoute, qu'ils refuseraient de faire partie d'une autre, tout en conservant leur mandat de Conseiller, et ce jusqu'à décision officielle du Gouvernement”.

*SEANCE DU 5 AOUT* : Il est fait état d'une visite du Sous-Préfet : Termes du procès-verbal : “demandant à nouveau dans des termes confus et quelque peu embarrassés, de céder la place à ceux qui la réclament avec tant d'insistance. La Commission estime qu'elle n'a pas à s'incliner devant des injonctions présentées de cette façon et décide d'adresser à M. le Sous-Préfet la communication qui suit : La Commission Municipale, réunie ce jour à 10 heures... décide à l'unanimité des membres présents de maintenir la déclaration remise hier à 11 h. 30 à M. le Sous-Préfet. Elle déclare continuer d'assurer les services qu'elle a assurés bénévolement jusqu'à ce jour et attendre d'autres instructions”.

*SEANCE DU 11 AOUT* : Il est présenté à la Commission le compte-rendu d'un entretien du Préfet avec une délégation de la Commission : “... M. le Préfet fait allusion à la situation actuelle et constate,

une fois de plus, que nous ne sommes pas les maîtres et que nous sommes forcés de nous incliner devant les directives données par les Autorités allemandes. Il déplore qu'il n'y ait pas plus d'union entre les Français. En ce qui concerne la Ville de St-Quentin, il explique les raisons qui l'avaient amené à ce qu'il appelle un élargissement de la Commission Municipale et déplore que cet élargissement n'ait pas encore pu se faire, et nous adjure d'y songer en raison des difficultés que nous devons surmonter et de l'ampleur de la tâche à laquelle nous avons à faire face, et pour éviter, dit-il, une main-mise complète de l'Autorité allemande sur l'administration de la Ville...”.

Après lecture de ce rapport rédigé par M. BLEUSE, secrétaire de la Commission (M. BLEUSE était le caissier de la Caisse d'Epargne), “la Commission décide de donner immédiatement suite au projet d'élargissement souhaité par le Préfet et qu'elle-même avait déjà envisagé au cours de séances antérieures, en s'adjointant la collaboration de M. LARTIZIEN, ancien Maire, Vice-Président du Bureau de Bienfaisance, LAURENT, architecte départemental, président de la Caisse d'Epargne, JAFFARY, Président du Syndicat des marchands de charbon, PETIT, Industriel, membre de la Chambre de Commerce. Le nombre des membres de la Commission élargie sera de quinze.”

---

Ceci se passait *le 11 Août*. J'ignorais totalement les échanges de vues entre le Préfet, le Sous-Préfet et la Commission Municipale. Mais la lecture que je viens de faire des extraits de procès-verbaux prouve un désaccord total.

Malheureusement, depuis mon retour à St-Quentin, je constatais que, si la bonne volonté des membres de la Commission Municipale était évidente, la réorganisation ne se faisait pas et l'autorité était défaillante ; je l'ai ressenti au cours des contacts avec les membres de la Commission à qui je soulignais abus et laisser-aller : on vidait les entrepôts de produits alimentaires qui étaient transférés aux halles, le ravitaillement était gratuit, on distribuait sans contrôle des bons de réquisition au profit de réfugiés ou de gens de passage pour rééquiper leur logement, on embauchait qui le demandait sans donner d'affectation précise...

*A la fin du mois de Juillet*, j'apprends que le nouveau Préfet, nommé par Vichy, M. BUSSIERE, vient à St-Quentin, et qu'avec sa femme, il passera aux magasins SERET pour des achats de rééquipement de son appartement de la Préfecture.

J'ai une conversation avec lui, décrivant la pagaille qui s'accroît au fur et à mesure du retour des réfugiés. Il n'y a aucune autorité pour prendre la responsabilité de la réorganisation. Je suggère, en l'attente du retour du Sous-Préfet, la désignation et la venue à St-Quentin d'un fonctionnaire départemental.

Quelques jours après cet entretien, *le 31 Juillet*, le Sous-Préfet PLANACASSAGNE rejoint son poste.

Je reçois sa visite *le 12 Août*. Il me dit être envoyé auprès de moi

par M. le Préfet BUSSIERE et me pose la question : Voulez-vous être Maire ? J'ai cru, malgré les circonstances, à une boutade.

Je lui ai relaté mon entretien avec M. le Préfet et mes suggestions, en concluant : Puisque vous êtes rentré, vous avez l'autorité pour assurer la réorganisation.

Le lendemain, deuxième visite du Sous-Préfet. J'ai rendu compte au Préfet, me dit-il. Il insiste pour que vous assuriez les fonctions de Maire. Ce n'était plus une boutade ; cela devenait sérieux. Ma réponse fut négative : je ne connais rien aux affaires municipales - mes deux frères sont prisonniers - j'ai la responsabilité de notre entreprise et de son personnel. Le Sous-Préfet se retire sans insister, mais je reste perplexe.

A qui me confier et demander conseil ? Je rends visite à M. Gustave VANDENDRIESCHE, qui était un ami de mon père et, avec lui, Vice-Président de la Chambre de Commerce. Je lui expose la situation et je lui demande son approbation de mon attitude. La réaction de M. VANDENDRIESCHE fut immédiate : "Votre devoir est d'accepter ; vous devez penser aux prisonniers, aux réfugiés qui doivent compter sur leurs concitoyens. Vous trouverez des St-Quentinois pour vous aider...". J'étais bien convaincu que la solidarité devait jouer, mais je réponds que je veux bien être un équipier, mais je ne me sens pas capable d'être le chef d'équipe : on peut rechercher qui pourrait animer l'équipe avec autorité, compétence et expérience.

Rentré chez moi, je réfléchis et je prépare ma réponse définitive au Sous-Préfet qui doit venir me voir pour la troisième fois. Cette réflexion aboutit à la conclusion que je ne peux pas accepter une telle responsabilité qui dépasse mes possibilités.

C'est donc la réponse que je fais au Sous-Préfet dès son entrée dans mon bureau, le 14 Août. Mais il réplique que la décision est prise et me fait lire l'arrêté préfectoral, daté de la veille, le 13 Août, dont le texte est le suivant :

"Le Préfet du Département de l'Aisne, Officier de la Légion d'Honneur, considérant que les conseillers Municipaux actuellement rentrés à St-Quentin sont en nombre insuffisant pour un fonctionnement normal de l'Assemblée communale.

"Vu notamment l'absence du Maire en exercice, M. le Docteur FEUILLETTE, mobilisé,

"Considérant qu'il y a nécessité d'assurer l'administration municipale de la ville de St-Quentin,

"Que les tentatives effectuées par M. le Sous-Préfet de St-Quentin tendant à la désignation d'une municipalité par les Conseillers municipaux présents pouvant avoir l'autorité nécessaire se sont révélées infructueuses,

"Qu'il faut à tout prix éviter des dissensitments qui nuiraient à la bonne marche des Services municipaux et tenir compte des considérations locales résultant de l'occupation,

"Considérant, dans ces conditions, la nécessité jusqu'au jour où

le Conseil Municipal au complet sera jugé en mesure d'exercer régulièrement sa mission, de prendre toutes mesures susceptibles de remédier à une situation qui, en se prolongeant, serait de nature à porter préjudice aux intérêts de la Ville de St-Quentin,

“Vu la loi du 5 avril 1884, le décret du 5 Novembre 1936, et le décret-loi du 26 Septembre 1939,

“Vu l'avis de M. le Sous-Préfet de St-Quentin,

ARRETE :

“Article premier : Il est constitué dans la Ville de St-Quentin une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le Conseil Municipal, pendant la période où cette dernière assemblée ne pourra être reconstituée.

“Article 2 : Est nommé en qualité de Maire, Président de ladite délégation, avec les pouvoirs et prérogatives de la fonction : M. Pierre SERET, Industriel à St-Quentin.

“Article 3 : (cet article a été rédigé par la suite) : La délégation spéciale est complétée par M. PETIT, Directeur de la C.I.T.E.F. à St-Quentin et M. GALIEGUE, Président de l'Union Commerciale de St-Quentin.

“Article 4 : Le présent arrêté, dont l'exécution sera immédiatement assurée par le Sous-Préfet de St-Quentin, sera soumis à la ratification de M. le Ministre de l'Intérieur.

Fait à Laon, le 13 Août 1940

Le Préfet de l'Aisne, Signé : BUSSIERE

“Cette désignation entraîne la clôture de la gestion de la Commission présidée par M. HENROTTE”.

(La ratification de la composition de la Délégation Spéciale est intervenue par arrêté de M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur en date du 30 Décembre 1940).

Je n'avais plus qu'à obéir.

Le Sous-Préfet me rassure en me disant que la mission ainsi confiée durerait au maximum deux mois. Je crains que ce soit jusqu'à la fin de l'année.

Le Sous-Préfet enchaîne : La délégation spéciale, dont vous êtes le Président, doit comporter deux autres membres. Je vous conseille...

Ma réplique est immédiate : M. le Sous-Préfet, je choisirai moi-même mes deux collègues. Demain, j'irai vous rendre visite pour vous donner leurs noms et vous faire connaître l'organisation que nous aurons décidée.

Après le départ du Sous-Préfet, j'ai ressenti l'immensité de la tâche qui m'attendait et à laquelle je n'étais nullement préparé : pas de compétence, pas d'expérience, -J'avais 34 ans.

Il me fallait choisir mes deux collègues. Ma pensée immédiate a été de trouver des hommes qui apporteraient l'expérience qui me manquait et une compétence dans les deux domaines que je considérais comme essentiels, la vie sociale et la vie économique.

L'aspect social sous toutes ses formes présentait des problèmes à résoudre d'urgence : le ravitaillement - les secours - le retour des réfugiés venant à la Mairie pour exposer leurs situations, leur manque d'argent. Pour assumer ces responsabilités, j'ai tout de suite pensé à M. Charles GALIEGUE, dont les qualités humaines et d'efficacité m'étaient connues. De plus, il était Conseiller Municipal et Vice-Président du Bureau de Bienfaisance. C'est au Bureau de Bienfaisance que je le trouvais au milieu de nombreux demandeurs. Je l'attirais dans le couloir pour lui expliquer ma demande ; l'acceptation fut immédiate.

L'aspect économique comportait des problèmes urgents à résoudre. Des usines étaient occupées - des chefs d'entreprises absents - Ouvriers et employés venaient demander à la Mairie ce qu'ils devaient faire. J'ai choisi M. Henri PETIT, dirigeant de la C.I.T.E.F., homme énergique, qui s'est fait lui-même, travailleur acharné. Je le trouvais rue de Vicq dans son bureau de la C.I.T.E.F. jonché de papiers qu'il remettait en ordre. La aussi, je recevais adhésion à ma demande de participation à la Délégation Spéciale.

Immédiatement, tous les trois, nous nous sommes concertés.

M. GALIEGUE nous a expliqué le fonctionnement municipal. Nous avons décidé de faire appel à des personnes susceptibles de nous aider, qui recevraient des missions précises en raison de leur compétence. Nous les avons convoquées pour le lendemain matin à la Sous-Préfecture. Puis nous avons mis au point les grandes lignes de l'exposé que nous ferions au Sous-Préfet en leur présence.

---

Me voici, *en ce 14 Août 1940*, au premier jour de mon action municipale. *Elle cessera le 16 Mars 1943*, date de ma révocation.

Je vais relater ces 31 mois de la vie municipale en faisant en sorte que ma rédaction soit le moins personnelle, mais s'appuie sur une documentation puisée dans des procès-verbaux et documents officiels.

#### **REUNION A LA SOUS-PREFECTURE DU 15 AOUT 1940**

Je résume le procès-verbal de cette réunion, rédigé par M. DUMONT (qui était le Principal Clerc de l'Etude de Maitre Jean LABOURET), désigné en qualité de Secrétaire de la Délégation Spéciale.

“Sous la présidence de M. le Sous-Préfet, étaient présents les trois membres de la Délégation Spéciale et les personnalités convoquées pour apporter leur collaboration à la Délégation Spéciale en raison de leur compétence et de leur expérience.

“Sont immédiatement constituées cinq commissions :

1 - Commission de la Reprise Economique et de la Main-d'Œuvre

2 - Commission du Ravitaillement et des Transports

3 - Commission d'Assistance

4 - Commission des Finances

5 - Commission des Travaux et de la Voirie

“Sont désignés les Secrétaires de la Commission Municipale et son Secrétaire Général.

En sortant de la Sous-Préfecture, MM. PETIT et GALIEGUE et moi, nous rendons à l'Hôtel de Ville ; nous y avons trouvé M. HERBLIN qui signait des bons de réquisition. Nous lui avons fait part de la constitution de la Délégation Spéciale. Il s'est retiré.

L'Hôtel de Ville était occupé en grande partie par la Kreiskommandantur ; il ne restait libres que l'entresol et des pièces dans l'aile droite au-dessus du Commissariat de Police. C'est dans une de ces pièces, qui était un bureau du Service d'Hygiène, que j'installais mon bureau. Messieurs GALIEGUE et PETIT occupant la pièce à l'entresol (actuellement bureau des appariteurs).

Nous avons pris contact avec M. VERRIER, Secrétaire Général de la Mairie, et avec M. DANHIEZ, qui avait repris du service comme Commissaire Central.

Je suis allé informer le Kreiskommandant de ma nomination. Il m'a indiqué qu'il ne s'immiscerait pas dans l'administration municipale, qu'il désirait un contact hebdomadaire avec lui, auquel participeraient le Sous-Préfet et le Commissaire Central.

Nos rapports ont été corrects avec le Kreiskommandant et ses officiers (SCHMIDT - MULLER - VON CARLOWITZ - KASSEN).

La chance a voulu que j'aie un excellent interprète en la personne de M. Henri VIVIER, Chef Comptable des Etablissements DAVID et MAIGRET, que leur Directeur, M. HONORE, a bien voulu me détacher.

#### *REUNION A LA SOUS-PREFECTURE DU 16 AOUT 1940*

Les participants à la réunion de la veille, 15 Août, sont présents.

Je présente un compte-rendu de la visite au Commandant de Place et donne lecture du texte de l'affiche annonçant à la population le changement intervenu dans l'Administration Municipale.

Les membres des cinq commissions sont désignés.

Le Maire invite les membres des Commissions à commencer leur travail en se rendant dans chacun des Services relevant de leur compétence.

Un rapport est établi de la situation de fonctionnement des divers Services administratifs de la Ville, de manière à arrêter le programme des réalisations futures qui s'imposeront dans l'intérêt de la collectivité.

Le rapport traite notamment :

- du personnel des Services Municipaux
- du ravitaillement
- de l'assistance
- des réquisitions
- des finances

Mon emploi du temps est déterminé, comme celui de mes collègues GALIEGUE et PETIT. Je serai à la Mairie toute la journée, sauf les deux premières heures de l'après-midi que je consacrerais à mon entreprise ; j'y ai délégué mon autorité à mes cadres dont l'action est coordonnée par le Directeur de notre Division "Produits Sidérurgiques", Jérôme DOOM.

Tous les jours, à 17 heures, les trois membres de la Délégation Spéciale se réunissent avec le Secrétaire Général. Les décisions sont élaborées et, immédiatement suit l'exécution, ce qui assure la plus grande efficacité.

#### *SECRETARIAT GENERAL DE LA MAIRIE*

En Avril 1941, M. VERRIER donne sa démission en raison de son état de santé. Elle prend effet à la date du 1<sup>er</sup> Mai 1941.

Il est remplacé par son adjoint Pierre BRY, avec qui la confiance réciproque s'établit parfaitement et se transforme vite en amitié.

Sous son autorité les différents Services de la Mairie ont été réorganisés. Je constate la qualité, le dévouement, le loyalisme et aussi le patriotisme de l'ensemble du personnel. Cette situation de compréhension mutuelle est excellente pour agir avec efficacité.

---

En Septembre 1940, M. le Sous-Préfet PLANACASSAGNE m'apprend que le Préfet BUSSIERE quitte son poste et qu'il est remplacé par M. QUENETTE. Ce nom me frappe et j'interroge M. PLANACASSAGNE : C'est un homme qui doit avoir votre âge ; il est originaire de Toul où il exerce la fonction d'avoué ; il est député. Cette description m'indique qu'il s'agit de Jean QUENETTE, mon camarade de la promotion 1926 de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

Le Chef de Cabinet du Préfet est Marcel DIEBOLT, homme actif et sympathique avec qui je m'entends parfaitement bien, comme avec le Secrétaire Général, Maurice TOESCA, et aussi avec les chefs de Divisions et de Bureaux de la Préfecture qui m'accueillent volontiers chaque Vendredi et dont je sollicite les conseils.

En Avril 1941, au cours d'une de mes visites hebdomadaires au Préfet, celui-ci me dit que la situation de Délégation Spéciale doit cesser et qu'il y a lieu de reconstituer le Conseil Municipal. Il m'indique la procédure : le Maire est nommé par le Gouvernement, les Conseillers Municipaux par le Préfet, les adjoints au Maire sont nommés par le Gouvernement, choisis parmi les Conseillers Municipaux.

Je lui dis ma satisfaction de voir se terminer mon mandat. Nous convenons d'un rendez-vous, pour le Vendredi suivant, pour examiner la situation.

Ce Vendredi suivant je dis à QUENETTE : Comment vois-tu le problème ? Sa réponse : Il est résolu ; lis cette lettre. C'est une lettre qu'il a adressée à Vichy qui propose ma nomination au poste de Maire.

Je réagis en disant à mon ami que ce n'est pas loyal puisque nous devions en discuter aujourd'hui. Sa réponse est brève : Tu n'aurais pas accepté ; j'ai décidé de te mettre devant le fait accompli.

Ainsi le Préfet QUENETTE avait agi à mon endroit comme le Préfet BUSSIERE, faisant ainsi acte d'autorité. Une fois encore il me fallait obéir.

D'ailleurs ma nomination de Maire intervenait par arrêté en date du 5 Mai 1941 de l'Amiral de la Flotte DARLAN, Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, en remplacement de M. FEUILLETTE. (Journal Officiel du 6 Mai 1941).

Devant cette situation il ne m'était pas possible de refuser.

Avec mes collègues GALIEGUE et PETIT, nous avons préparé une liste de noms, ainsi que me l'avait demandé le Préfet, parmi lesquels il ferait son choix pour désigner 19 Conseillers Municipaux, le Conseil, y compris le Maire, devant comporter 20 Conseillers.

Nous avons tout d'abord tenu compte dans notre choix des obligations légales : un père de famille nombreuse, un représentant des groupements professionnels de travailleurs, une femme qualifiée pour s'occuper des œuvres privées d'assistance et de bienfaisance nationale, un prisonnier de guerre en captivité.

Nous avons aussi considéré la représentativité professionnelle et territoriale.

Evidemment, nous reprenions les noms de ceux qui avaient bien voulu aider la Délégation Spéciale en assumant des responsabilités.

#### *ARRETE PREFCTORAL DU 17 MAI 1941*

Il désigne les 20 Conseillers Municipaux :

- SERET Pierre, Industriel
- PETIT Henri, Industriel (Société de Construction industrielle et de travaux en fer)
- GALIEGUE Charles, Président départemental des merciers en gros - Conseiller municipal sortant - Père de famille nombreuse.
- MARTIN Edouard, Chef d'exploitation des chemins de fer, traité
- DOUBLET Alfred, Négociant
- BERTHOD Joseph, Directeur Honoraire de la Banque de France
- DUMONT Henri, Principal clerc d'avoué
- PASTORELLI Louis, Commissaire au ravitaillement de la Ville de St-Quentin.

- GILLET François, Entrepreneur de bâtiments, Conseiller Municipal sortant.
- Mme GORISSE Madeleine, Présidente de l'Œuvre des Dames de la Providence.
- ARDUIN Jules, Architecte.
- DELHAY Joseph, Cultivateur.
- DUBRAY Léon, Employé de fabrication en lingerie.
- FAVRESSE Pierre, Garagiste - Père de famille nombreuse.
- GATHY Fortuné, Ajusteur-mécanicien.
- LABOURET Jean, Avoué - Prisonnier de guerre en captivité.
- MAUMAIRE Robert, Constructeur (Ets MAUMAIRE et DUBUA).
- NORMAND Georges, Directeur Commercial (Ets CARPENTIER), Conseiller Municipal sortant.
- POUILLARD Louis, Ouvrier plombier, monteur en chauffage central - représentant les Groupements professionnels de travailleurs.
- ROY René, Syndic liquidateur.

Il y avait donc trois Conseillers Municipaux sortants : MM. GAILLIEGUE, GILLET, NORMAND.

#### *REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 1941*

C'est l'installation du nouveau Conseil.

Extraits de mon allocution :

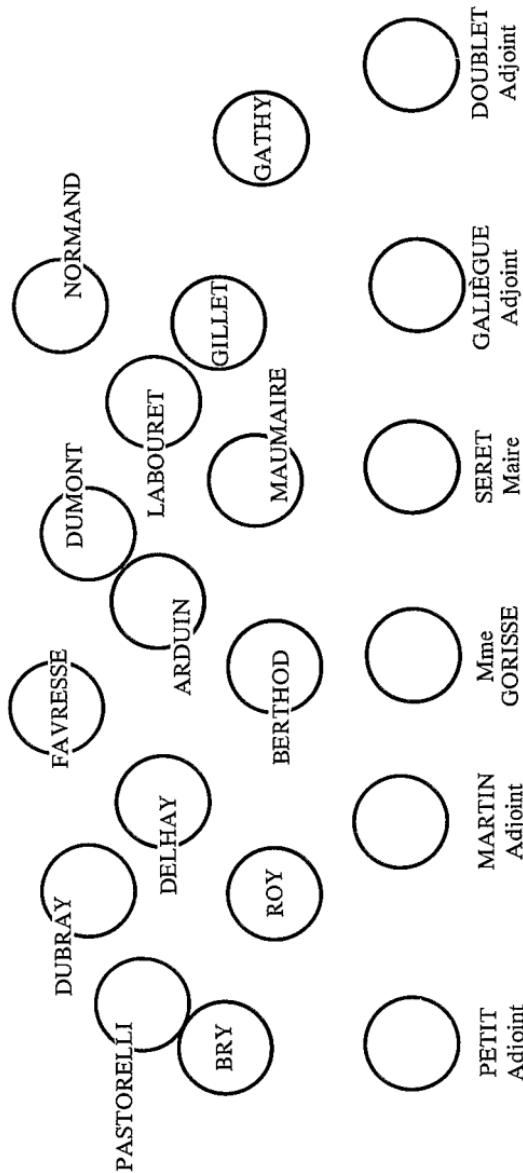
“J'adresse une pensée émue aux familles de ceux des nôtres qui sont tombés glorieusement au cours de cette guerre.

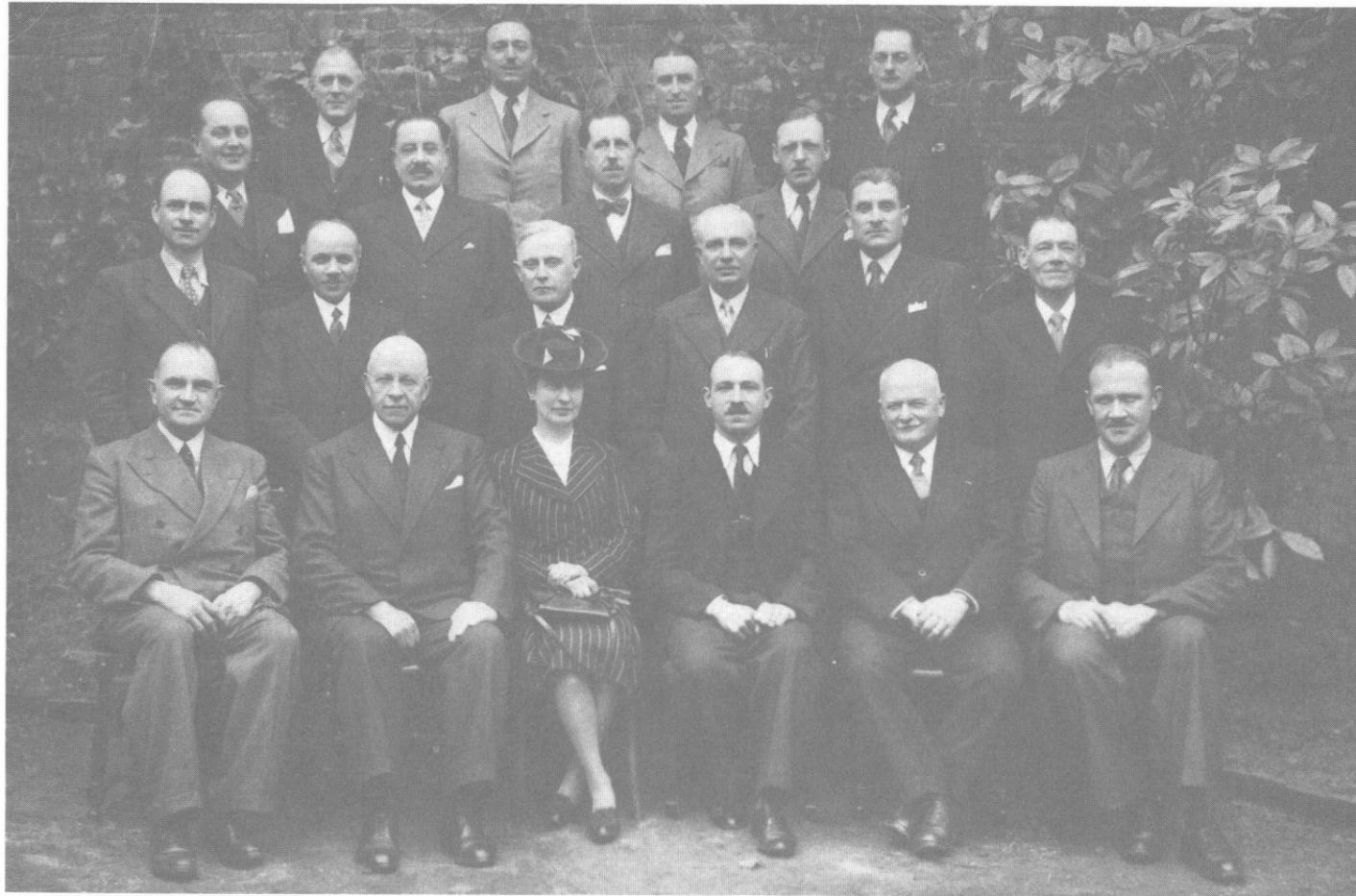
“Ma pensée va aussi vers tous nos Saint-Quentinois, prisonniers de guerre, vers les réfugiés disséminés dans toutes les régions de France. Je forme des vœux pour les voir réinstallés dans leur foyer le plus tôt possible.

“Et maintenant, examinons le but à atteindre par notre Conseil : la prospérité de Saint-Quentin.

“Je vous dis tout d'abord, et je désire que toute la population le sache, ce ne sont pas vingt personnes qui peuvent prétendre gérer seules une Commune comme la nôtre. Je fais appel à tous les Saint-Quentinois qui, participant à la vie économique de la Ville, ont un rôle à jouer, quels que soient leur rang social ou leur profession ; les intérêts de chacun sont liés et l'entr'aide est à la base du résultat à atteindre.

“Comptons ensuite sur l'Etat qui pense à nous malgré les difficultés de l'heure présente ; il a commencé à accomplir la tâche qui lui incombe et nous avons déjà pu en constater les effets au profit de nos Concitoyens par l'institution d'œuvres, telles que le Secours National, de lois sociales et économiques. Travail, Famille, Patrie, telle est la devise de notre vénéré chef, le Maréchal PETAÏN. Tout notre programme nous est dicté par ces trois mots. Tendons nos efforts vers cet idéal et bientôt Saint-Quentin retrouvera sa vitalité d'autrefois dans une France nouvelle unie et laborieuse”.





*ARRETE DU 12 JUIN 1941 DU MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT  
A L'INTERIEUR*

Il ratifie les propositions du Maire et nomme les quatre adjoints, MM. PETIT, GALIEGUE, MARTIN et DOUBLET.

Au cours du deuxième semestre de l'année 1941, la vie municipale est marquée essentiellement par l'action administrative, celle-ci se réalisant en accord avec l'autorité préfectorale, avec laquelle le Maire entretient des rapports confiants et d'efficacité.

On ne ressent pas d'influence politique de tel ou tel parti ou de personnalités influentes.

L'autorité allemande ne s'immisce pas dans la vie municipale ; les réunions hebdomadaires du Sous-Préfet, du Maire et du Commissaire Central avec le Kreiskommandant, assisté de ses officiers, ne sont marquées par aucune immixtion de cette autorité dans l'administration municipale.

Cependant, au cours de cette période de temps, à une date que je ne peux préciser, la Feldkommandantur, qui siège à la Préfecture, me convoque.

Le Feldkommandant me pose deux questions : Etes-vous franc-maçon ? Ma réponse est négative - A quel parti politique appartenez-vous ? Ma réponse : à aucun. Devant le scepticisme manifesté, j'ajoute : En France il n'est pas obligatoire d'adhérer à un parti politique.

Je n'avais pas été seul à être convoqué ; avant moi avait été reçu un autre Saint-Quentinois. N'était-il pas candidat à ma succession ou avait-il été sollicité dans le même but par l'autorité allemande ?

Ma supposition était juste, car, quelques jours après cette entrevue, le Préfet me faisait part que je restais bien le Maire de St-Quentin.

---

C'est à partir de l'arrivée de Pierre LAVAL au Gouvernement le 18 Avril 1942, que s'est appliquée une politique dure de collaboration imposée par les Allemands.

Voici un extrait de l'ouvrage de Georges VILLIERS "Témoignages", paru en 1978 : M. Georges VILLIERS, après la dissolution du Conseil Municipal de Lyon, a été nommé Président de Délégation Spéciale en Octobre 1940, puis Maire. (Similitude avec la situation à Saint-Quentin).

Page 58 de l'ouvrage : "Le 15 Octobre 1942, j'ai pu voir le Maréchal seul. "Monsieur le Maréchal, permettez-moi de vous rappeler dans quelles conditions j'ai accepté le poste que vous m'avez confié à la Mairie de Lyon. Je vous ai suivi alors en toute confiance, mais cela n'est plus possible. Dans vos déclarations vous encouragez les jeunes à partir pour l'Allemagne travailler dans les usines et aider à l'effort de guerre. Vous sortez des voies de l'honneur et on vous fait mentir.

“Le Maréchal, en pleurant, me dit alors : “Je reconnais que vous avez raison. Il faut me pardonner, étant donné mon âge. Je suis mal entouré, mal conseillé, mais il faut bien que je continue à me dévouer pour épargner au pays des situations encore plus pénibles.

“Monsieur le Maréchal, au moment de l’armistice, votre rôle a été bénéfique pour les Français. Cette période est maintenant révolue”.

A l’autorité du Maréchal PETAÏN se substituait donc celle de Pierre LAVAL, dont le représentant à Paris était l’ambassadeur DE BRINON. On ressentait l’influence allemande et la volonté d’imposer la “collaboration”, collaboration à sens unique, c’est-à-dire au seul profit de l’autorité allemande.

Si l’Administration Municipale n’était pas directement visée, elle constatait qu’elle n’était plus soutenue par l’autorité gouvernementale et préfectorale, laquelle recevait des directives dans le sens de cette politique de collaboration.

Les Allemands employaient des méthodes sournoises qui ont leurré certains Français, ceux qui ignoraient l’état d’esprit allemand et surtout la manière hitlérienne. Certains, envisageant la victoire de l’Allemagne, adhéraient à cette politique de collaboration, sans se rendre compte qu’elle était imposée en raison du but à atteindre, l’asservissement de la France sous le joug hitlérien.

Une antenne du Service de propagande allemande, la PROPA-GANDA STAFFEL était installée à Laon. J’y étais convoqué pour entendre les slogans de propagande sur la collaboration et on me remettait des brochures pour me convaincre.

A l’échelon municipal, on ressentait que les Allemands orientaient l’action des partis politiques ou de groupements pour arriver à leurs fins - et pour cela, l’un des moyens était l’élimination des hommes susceptibles de s’opposer à cette volonté de collaboration et à son application.

Les premières attaques contre la Municipalité de Saint-Quentin ont consisté en des insinuations auxquelles je ne me suis pas soucié de répondre ; puis elles se sont précisées par écrits et par des articles de certains journaux.

On cherchait à me trouver en défaut, à me discréditer. Je me rendais compte que l’autorité préfectorale, qui avait pour devoir de me soutenir, et qui en avait le désir, était paralysée par les directives imposées.

*LE BOMBARDEMENT DU 13 DECEMBRE 1942* a été le point de départ d’une action concertée, entre l’Autorité allemande et les mouvements de collaboration, pour m’éliminer.

A partir de cet évènement, on ne cachait plus son jeu et on passait à l’action pour aboutir à cette élimination.

Le groupe COLLABORATION agissait. Le soir même des obsèques des victimes du bombardement, il envoyait des télégrammes au Président LAVAL, à l’ambassadeur DE BRINON ; les autorités alle-

mandes étaient tenues au courant (déclaration à moi-même d'Emile DELHAYE devant MM. DOUBLET et DUBOIS).

De son côté la Section de St-Quentin du Parti Populaire Français - P.P.F. - (dont le chef était Jacques DORIOT) tenait une réunion le 18 Décembre dont je possède le compte-rendu. L'un des orateurs, Pierre MONY, Secrétaire politique de la Fédération de l'Aisne du P.P.F. s'est ainsi exprimé : "Je désigne les noms de MM. SERET, Maire, GALIEGUE, adjoint, BRY, Secrétaire général de la Mairie et BAUDEZ, Inspecteur de la S.N.C.F comme "marqués à l'encre rouge du P.P.F." et je réclame la démission collective et spontanée du Conseil Municipal, faute de quoi elle serait "déclarée d'office".

" Il était répandu en ville des tracts dont j'extrais les phrases suivantes :

"A la population Saint-Quentinoise

"Les oiseaux de mort de la R.A.F. ont passé sur notre ville...

"Premier scandale - le service sanitaire n'était pas assuré et les blessés n'auraient reçu des soins que bien après le bombardement si les autorités occupantes n'étaient intervenues, procédant au déblaiement des décombres, au transport des victimes.

"Second scandale - Au jour des obsèques des malheureuses victimes, la Municipalité crut bon de refuser une couronne que venait offrir le Groupe "COLLABORATION", découvrant ainsi son hostilité à la politique de MONTOIRE préconisée par le Chef de l'Etat, et apportant la preuve qu'elle représente officiellement la politique des tueurs anglo-saxons.

"Pour ces raisons très graves, la Section de Saint-Quentin du Parti Populaire Français a demandé la démission immédiate de la municipalité Saint-Quentinoise, indigne de présider aux destinées de notre grande cité dans les moments pénibles que connaît la patrie française".

Pour rétablir la vérité et réagir contre cette propagande odieuse, le Conseil Municipal a été convoqué, en séance extraordinaire, le 28 Janvier 1943.

Un rapport précis a été présenté par M. MARTIN, adjoint, chargé de la Défense Passive, qui, preuves à l'appui, "rétablit les faits dans leur vérité en rejetant tout esprit de polémique".

Mais l'incident n'est pas clos.

J'ai connaissance de demandes d'enquêtes émanant tant d'administrations ou d'organismes français que de l'autorité allemande.

J'ai pu connaître les réponses provenant de la Préfecture et de la Feldkommandantur, qui concluaient qu'aucun reproche ne pouvait m'être opposé.

C'est alors que, n'admettant pas les conclusions qui ne permettaient pas ma mise en cause, une contre-enquête a été confiée aux services de Sûreté allemande (la GESTAPO ; elle a abouti à un rapport établi de toutes pièces, sans tenir compte de la vérité.

16 MARS 1943

Le Sous-Préfet LETELLIER, qui a remplacé M. PLANACASSAGNE, m'informe que je suis convoqué pour l'après-midi par le Préfet Délégué DELANNET, en ajoutant que j'apprendrai une mauvaise nouvelle me concernant. Je lui réponds que je la devine car je l'attends depuis quelque temps, que ce n'est pas une mauvaise nouvelle pour moi, mais plutôt pour la France.

M. DELANNET me reçoit dans son bureau, m'offre un fauteuil devant la cheminée où brille un feu de bois, et il s'installe devant moi.

Il m'explique la situation que je connais et les instructions formelles qu'il est dans l'obligation d'appliquer pour mettre fin à mon mandat de Maire et de Conseiller Municipal, en sollicitant ma démission.

J'envisage de refuser de démissionner. Dans ce cas, vous serez révoqué, me dit le Préfet. Je réponds : Ce serait un honneur pour moi.

Il me fait comprendre les risques de cette décision, non pas à mon égard mais pour la ville. Je me laisse convaincre et je recopie le texte de ma démission dont il a préparé le brouillon, ainsi rédigé : "Comme suite à notre entretien de ce jour et en présence des difficultés dont vous m'avez fait part, j'ai l'honneur (j'apprécie ce terme "honneur") de remettre ma démission de Maire et de Conseiller Municipal de la Ville de Saint-Quentin".

La lettre d'acceptation de la double démission est déjà rédigée. Le Préfet la signe et me la remet.

Le Préfet me remercie pour l'action que j'ai menée en accord étroit avec l'administration préfectorale.

Je lui dis regretter de constater ce que je considère comme une lâcheté de la part du Gouvernement, qui obéit aux injonctions de l'occupant.

Avant de me retirer, je demande : Quelle est la solution pour me remplacer ? Réponse : Le Gouvernement choisira votre remplaçant parmi les membres du Conseil Municipal.

Ma réplique : ne comptez sur aucun des Conseillers Municipaux. Mes collègues ont les mêmes sentiments que moi.

Et puis, ne soyons pas naïfs. Ce que veulent les Allemands, c'est un Maire collaborateur - et leur choix est probablement déjà fait.

Je reviens à Saint-Quentin ; c'était un vendredi, jour de la réunion hebdomadaire du Maire et des adjoints. Je fais part de la décision mettant fin à mes mandats.

Réaction immédiate : Nous partons aussi.

Je remercie mes adjoints de leurs sentiments, leur demandant de réfléchir pour envisager une solution satisfaisante dans l'intérêt de la Ville et de ses habitants, par exemple celle envisagée par le Préfet.

Le 17 Mars, adjoints et Conseillers Municipaux, après s'être concertés, se rendent à la Sous-Préfecture pour remettre au Sous-Préfet une lettre à l'adresse du Préfet, ainsi rédigée :

“Monsieur le Maire de Saint-Quentin ayant fait connaître aux Conseillers Municipaux de la démission qu'il avait remise entre vos mains, les soussignés ont estimé que, leur nomination ayant été proposée par lui, il était opportun, en de telles circonstances, de vous remettre leur démission, afin de permettre au Maire qui sera ultérieurement désigné, de faire appel aux concours nouveaux dont il jugera utile de s'entourer et qu'il proposera à votre agrément”.

Le Sous-Préfet LETELLIER, tente de convaincre de ne pas démissionner, mais, en fin de compte, il déclare, m'a-t-il été rapporté, qu'il comprend parfaitement et approuve l'attitude du Conseil Municipal.

Me voici donc libéré des responsabilités municipales, regrettant cependant de mettre fin aussi brusquement à l'exécution des tâches passionnantes de l'administration de la Ville.

Mon amertume a été atténuée par les marques de sympathie qui m'ont été exprimées, dont celle, la plus précieuse, manifestée par le personnel municipal, par la remise, par M. BRY, Secrétaire Général, de la Médaille de la Ville de Saint-Quentin, avec l'inscription : “A son Maire, M. Pierre SERET - Le Personnel Municipal reconnaissant - 17 Mars 1943”.

Le Sous-Préfet LETELLIER a tenu à me procurer les documents allemands et français se rapportant aux décisions de mon élimination, en me disant : “On ne sait jamais. Cela pourra peut-être vous servir”.

Voici le texte de la lettre du 8 mars 1943 du Commandant en Chef des Forces Militaires en France à la Délégation Générale du Gouvernement Français en territoire occupé (Ambassadeur DE BRION) :

“On est prié de relever de ses fonctions, Pierre SERET, Maire de Saint-Quentin, dont la personnalité ne peut plus garantir une collaboration correcte - Pour le Commandant en Chef - Signé : MEDICUS”.

Quelques jours plus tard, un oncle, M. Jean MENNESSON, qui avait été nommé Maire d'Abbeville, me téléphone et me demande de me rendre d'urgence à Amiens à la Préfecture Régionale pour rencontrer le Préfet Régional, M. MUMBER. Il a en effet appris qu'on m'accusait de créer des difficultés pour la désignation du Maire.

J'assurais le Préfet Régional que je ne me souciais nullement de la nomination de mon successeur, en laissant le soin et la responsabilité à ceux qui m'avaient éliminé, c'est-à-dire au Gouvernement LAVAL sur l'ordre de l'autorité allemande.

Le Préfet Régional m'a fait part que sa pensée était la même que celle que m'avait exprimée le Préfet DELANNET : me remplacer par un Maire administrateur.

Je lui répliquais que je partageais entièrement sa pensée - Mais j'ajoutais qu'elle ne se réalisera pas, les Allemands et les collaborateurs ayant certainement fait leur choix, qu'ils imposeraient.

---

En effet, par arrêté en date du 15 Avril 1943, M. le Chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, a dissous le Conseil Municipal et institué une Délégation Spéciale.

Ces dispositions devaient entrer en vigueur le 22 Avril 1943.

Je ne décrirai pas l'action municipale qui s'est exercée du 13 Août 1940 au 16 Mars 1943, soit pendant 31 mois. Elle est inscrite dans les procès-verbaux des 108 réunions de la Délégation Spéciale et les 13 réunions du Conseil Municipal.

Cependant, je vais compléter mon exposé sur deux points :

- l'organisation de l'Administration municipale
- les rapports avec l'autorité allemande

*Premier point* : L'organisation adoptée a été inspirée de celle d'une entreprise industrielle ou commerciale.

L'Administration Municipale comprend le Maire et quatre adjoints (similitude avec le Conseil d'Administration d'une Société anonyme comportant un Président-Directeur-Général et des Administrateurs).

Le Secrétaire Général de la Mairie est considéré comme l'homologue du Directeur Général d'une Société.

Il a autorité sur l'ensemble des Services et du Personnel Municipal.

Un organigramme illustrait la hiérarchie et était complété par la définition des fonctions pour que chacun connaisse sa place, son rôle, ses responsabilités et les liaisons fonctionnelles.

Chaque Vendredi à 17 heures se tenait la réunion de l'Administration Municipale, des réunions exceptionnelles pouvant être convoquées en cas d'urgence.

Le Secrétaire Général participait aux délibérations et aussi, lorsque cela s'avérait nécessaire, les responsables des Services intéressés par les questions à traiter.

Ainsi les exécutants des décisions pouvaient-ils, en connaissance de cause, passer rapidement à leur exécution.

Par ailleurs, afin de faire participer les Conseillers Municipaux aux affaires municipales, quatre Commissions ont été créées pour étudier les problèmes, notamment ceux à soumettre à la décision du Conseil Municipal. La répartition des rôles tenait compte de la compétence et de l'expérience.

● *Commission des Finances et du Contentieux*

Présidée par M. PETIT - Membres : MM. BERTHOD, DUBRAY, LABOURET, NORMAND et ROY

● *Commission des Travaux*

Présidée par M. MARTIN - Membres : MM. ARDUIN, GATHY, GILLET

● *Commission d'Assistance*

Présidée par M. GALIEGUE - Membres : MM. DUMONT, FAVRESSE, Mme GORISSE, M. MAUMAIRE

● *Commission des Questions Economiques*

Présidée par M. DOUBLET - Membres : MM. BERTHOD, DELHAY, DUMONT, PASTORELLI, POUILLART

Le Maire et les Adjoints faisaient partie de droit de chacune des Commissions.

Lors de la préparation des réunions du Conseil Municipal, les Commissions examinaient les questions à soumettre à ses délibérations. Un rapporteur était désigné.

C'est la Commission des Finances qui se réunissait en dernier car elle avait à considérer l'aspect financier des questions portées à l'ordre du jour.

Ainsi, en raison de cette organisation, des rapports journaliers du Maire avec le Secrétaire Général, des adjoints avec les Chefs de Service, on obtenait la meilleure efficacité dans un climat de confiance mutuelle.

*Deuxième point : Rapports avec l'autorité allemande*

Sur le plan administratif, les rapports avaient lieu avec la Kreiskommandantur, installée à l'Hôtel de Ville, laquelle dépendait de la Feldkommandantur, siégeant à la Préfecture.

Le Kreiskommandant était Maire-fonctionnaire d'une ville allemande. Aussi comprenait-il le fonctionnement de l'Administration Municipale, dans laquelle il ne s'immisçait pas.

Les tâches de la Kreiskommandantur étaient exercées par des officiers : SCHMITT, MULLER, VON KARLOWITZ (affaires économiques), KASSEN (délivrance des laissez-passer).

Des interprètes français leur étaient attachés : RAMBAULT - DIEUDONNE - RODOLPHE.

L'interprète de la Municipalité était Henri VIVIER, dont l'intelligence et la diplomatie ont facilité les rapports lorsque ceux-ci risquaient de se tendre.

Tous les lundis, une réunion se tenait chez le Kreiskommandant, assisté du Capitaine MULLER. Y participaient le Sous-Préfet, le Maire, le Commissaire Central.

Un échange de vues avait lieu sans ordre du jour précis, le Kommandant s'informant de la rentrée de la population, du ravitaillement. C'était pour le Maire l'occasion d'entretenir le Kommandant des difficultés dans les rapports avec les Services allemands, des excès des réquisitions.

Pendant les premiers mois d'occupation, les Allemands se sont intéressés aux problèmes économiques, notamment pour tirer parti des possibilités industrielles. La responsabilité de ce Service était assurée par le Kommandant GEISSLER, avec qui les rapports étaient difficiles car sa pensée était qu'on devait se soumettre sans discuter. Il appuyait son autorité par des menaces de sanctions et même, une fois, par la menace de déportation.

Le Maire avait peu de rapports avec la GESTAPO qui siégeait rue Charles-Picard. Il y était convoqué pour des motifs se rapportant au comportement de la population, à des incidents avec des soldats. Je me faisais accompagner par un adjoint. Nous étions reçus par le Kommandant et son second BAUCKLAU, véritable SS au comportement brutal.

D'autres sujets pourraient être traités, par exemple celui du "Ravitaillement".

A chaque réunion du Conseil Municipal, Alfred DOUBLET, adjoint aux Affaires économiques et au Ravitaillement, présentait un rapport détaillé et documenté.

---

Le titre de ma communication est : "L'histoire municipale de la Ville de Saint-Quentin au cours de la guerre de 1939/1945".

Puisant dans les procès-verbaux des réunions qui se sont tenues après le 16 Mars 1943, je vous présente les situations successives de la Municipalité.

Après la démission du Maire et du Conseil Municipal, M. PETIT, Premier adjoint, a assuré l'intérim jusqu'au 15 Avril 1943.

— *15 Avril 1943* : Arrêté du Secrétaire d'Etat à l'Intérieur prononçant la dissolution du Conseil Municipal et instituant une Délégation Spéciale sous la présidence de M. Emile DELHAYE.

— *22 Avril 1943* : Installation de la Délégation Spéciale.  
Membres : Pierre MICHEL - Louis MATHIE - André DEUDON - Fortuné GATHY - Joseph DELHAY

— *1er Octobre 1943* : Arrêté préfectoral :

- Dissolution de la Délégation Spéciale
- Désignation de 20 Conseillers Municipaux

— *19 Octobre 1943* : Installation du Conseil Municipal, dont les membres sont :

Emile DELHAYE, Maire  
Conseillers :

MM. MICHEL - CHARMETTE - Joseph DELHAY - FEUGEY - BOCHARD - Mme COCHET - MM. DEUDON - D'HENNEZEL - DUDOUIT - EDOUARD - FOUCHAUX - GATHY - JOVENEAU - MATHIE - PALFROY - REVAUX - TARGET - TELLIER - WALTER.

— *9 Juin 1944* : Séance présidée par M. MICHEL - Hommage à Emile DELHAYE assassiné le 31 Mai.

— 28 Juillet 1944 : Arrêté préfectoral - Nomination du Maire : M. MICHEL

— 20 Août 1944 : Nomination des adjoints : MM. Joseph DELHAY - FEUGEY - TELLIER - TARGET

— 3 Septembre 1944 : (lendemain de la libération de la Ville) - Réunion sous la présidence de M. PENE, Commissaire Régional de la République :

- Création d'un "Comité local de la libération"
- Emile PIERRET est désigné pour remplir les fonctions de Maire, en attendant le retour du Docteur Claude MAIRESSE "désigné également à l'unanimité comme Maire".

(Ultérieurement on a appris le décès, en déportation, du Docteur MAIRESSE)

— 6 Novembre 1944 : Arrêté préfectoral constituant une Délégation Spéciale.

Article 1 - Le Conseil Municipal nommé par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> Octobre 1943 est dissous.

Article 2 - Une délégation Spéciale est instituée à St-Quentin pour administrer la Commune jusqu'aux élections.

Article 3 - Elle se compose de :

- Président : Emile PIERRET
- Vice-Présidents : MM. LEPORC - BUGAIN
- et 24 Membres

— 21 Novembre 1944 : Installation de la Délégation Spéciale par M. TOMASINI, Préfet. Elle siégera jusqu'au 18 Mai 1945.

— 13 Mai 1945 : Elections Municipales

— 18 Mai 1945 :

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire : Emile PIERRET

Pierre SERET